

Serène

Bulletin de liaison **Contrat territorial**

> édit'eau

Le Contrat Territorial Serène, signé le 2 octobre 2014 par les autorités représentant leurs organes respectifs : État, Agence de l'eau Adour Garonne, Conseil départemental, Communes et Communautés de communes, SIAV2A, Chambre d'agriculture, Fédération de pêche... est un outil opérationnel fondamental et d'initiative locale ayant pour but de reconquérir le bon état des milieux aquatiques du bassin des Serènes. Tout comme l'ont souhaité Jean-Claude DELTOR, Michel ARTUS son successeur à la tête du SIAV2A et moi-même, la démarche initiée s'inscrit dans un cadre de volontariat où l'enjeu est bien de « convaincre sans contraindre ».

Cette démarche bénéficie d'un fort ressenti et d'une adhésion de plus en plus forte des acteurs du terrain qui y vivent et y travaillent (notamment les agriculteurs).

Après des études qui ont pu paraître longues (elles étaient nécessaires pour l'accompagnement financier et la réussite du projet), des réalisations désormais bien concrètes touchant à des domaines aussi variés que complémentaires voient le jour : assainissement collectif et autonome, lutte contre l'érosion des sols, aménagements des berges, optimisation environnementale des plans d'eau, sensibilisation des agriculteurs et des scolaires... avec des moyens financiers dévolus importants grâce à un partenariat efficace permettant de mutualiser les investissements.

Bernard VIDAL

Vice-Président du SIAV2A
en charge du bassin versant de la Serène



Journée technique
du 16 octobre 2015.
Serène de Vabre-Lunac.

UN PROJET PORTÉ AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

ISSUE D'UNE DYNAMIQUE DÉMARRÉE EN 2009-2010,
LA DÉMARCHÉ DE CONTRAT TERRITORIAL SERÈNE S'ANCRE PETIT À PETIT
À L'ÉCHELLE LOCALE, AU PLUS PRÈS DES ACTEURS DE TERRAIN.

2011-2013
ÉTAT DES LIEUX / DIAGNOSTIC
ET ÉLABORATION DU PROGRAMME
D' ACTIONS

2014-2018
DÉCLINAISON
DU PROGRAMME D' ACTIONS
(5 ANS)

2019
BILAN /
ÉVALUATION

Un peu plus d'un an après la signature du document contractuel, plusieurs actions ont déjà vu le jour, tandis que d'autres sont actuellement en cours de réalisation (p. 2-3) ou de préparation (p. 4). À l'occasion de la dernière journée technique Serène, qui s'est déroulée le 16 octobre dernier aux Mazières, les différents partenaires du contrat territorial ont pu mesurer l'implication locale des acteurs, au premier rang desquels figurent les exploitants agricoles. Plusieurs d'entre-eux agissent en pionniers. Ils sont soucieux de montrer l'exemple en testant des techniques dont l'objectif est de concilier efficacement production agricole et préservation de l'environnement.



Station d'épuration de La Fouillade,
en phase de travaux (septembre 2015).



Abeuvoirs aménagés
sur le ruisseau de Marmont
(communes
de Saint-Salvadou
et Sanvensa).

2015 / UNE ANNÉE PORTEUSE D' ACTIONS

LA FOUILLADE : LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION OPÉRATIONNELLE [C1]

Depuis le 25 novembre dernier, la nouvelle station d'épuration des eaux usées du bourg de La Fouillade est en service. L'ancienne station créée en 1984 n'étant plus fonctionnelle, l'objectif était de construire un nouvel équipement permettant d'assurer efficacement la dépollution des eaux usées avant leur rejet dans le ruisseau de La Fouillade (affluent du Cassurex, sous-affluent de la Serène de Sanvensa).

Le procédé mis en œuvre à travers le filtre planté de roseaux (FPR) a déjà été éprouvé avec succès sur plusieurs autres stations du territoire.

La construction de la nouvelle station de La Fouillade représente un projet majeur parmi les 26 actions du contrat territorial Serène.

Montant du projet :
environ 738 000 € HT (885 600 € TTC).

Partenariat financier :
Agence de l'eau Adour Garonne,
Conseil départemental de l'Aveyron,
Commune de La Fouillade.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC) : UNE BASE DE DONNÉES COMMUNE [A9] ET DES PROGRAMMES DE RÉHABILITATION [C2]

Afin de mieux connaître et d'harmoniser les données des 3 Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC)* concernés par le bassin de la Serène, une mission spécifique a été confiée au printemps 2015 à Melle Laura Boidin, stagiaire au SIAV2A. Ce travail a permis d'inventorier et qualifier les 1 097 installations individuelles. La finalité de l'outil est bien de retenir au sein des programmes de réhabilitation, les installations les plus prioritaires (en terme d'impacts sur le milieu aquatique), mais également d'assurer le suivi-évaluation des actions de réhabilitation.

À noter que 40 dossiers de réhabilitation spécifiques au contrat territorial Serène ont été instruits avec succès au titre de l'année 2015 (avec des aides de l'Agence de l'eau Adour Garonne à hauteur de 4 200 € maxi / installation).

* Les 3 SPANC du bassin de la Serène :
- SPANC des Communautés de communes
Aveyron-Ségala-Viaur et Bas Ségala / Julien FABRE.
- SPANC de la Communauté de communes
du Najacois / Anne-Marie MEDAL.
- SPANC de la Communauté de communes
du Villefranchois / Stéphanie PERNOU
et Sébastien DARSE.

DES PREMIERS CHANTIERS CIBLÉS SUR L'AMÉNAGEMENT DE POINTS D'ABREUVEMENTS [B4]

Dans le prolongement de l'appel à projet lancé en 2013 par le SIAV2A, les premiers travaux de restauration du lit et des berges des cours d'eau ont démarré dans le courant de l'été 2015. Au titre de cette 1^{re} tranche du plan pluriannuel de gestion (PPG), plusieurs actions ont vu le jour sur le bassin de la Serène, notamment concernant l'aménagement de points d'abreuvement.

Au total, 19 ouvrages ont été aménagés dans l'optique de réduire l'impact du piétinement sur les cours d'eau, tout en améliorant les conditions sanitaires des troupeaux. La journée technique du 16 octobre 2015 a été l'occasion de visiter plusieurs chantiers (voir photo en p.1).

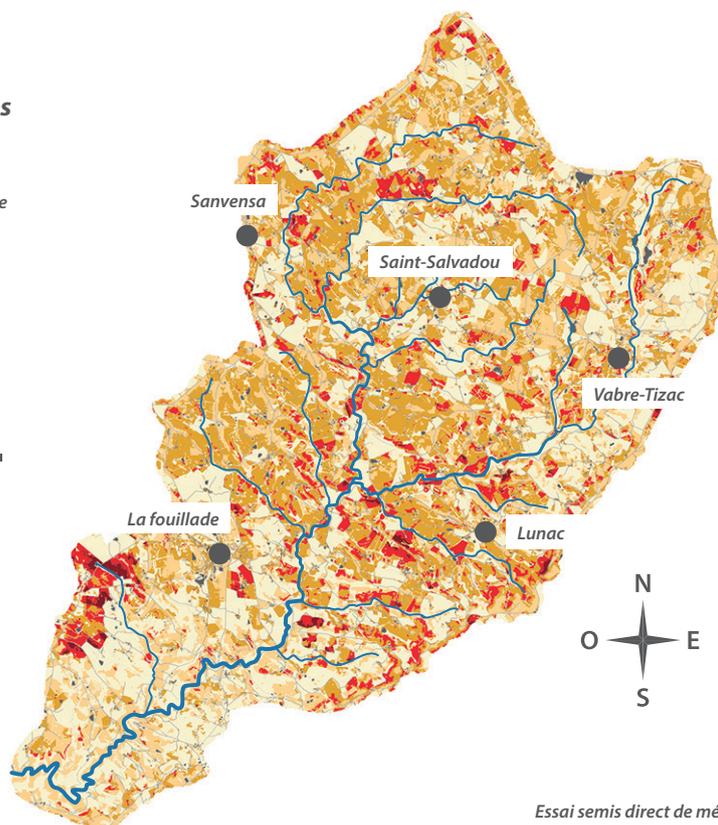
Partenariat financier
(1^{re} tranche de travaux du PPG) :
60 % Agence de l'eau Adour Garonne,
10 % Conseil régional,
10 % Conseil départemental de l'Aveyron,
20 % Communes concernées.

Risque d'érosion des parcelles agricoles

(étude W. BERTIN - 2015)



5 km



ZOOM ÉROSION DES SOLS : UNE ÉTUDE RICHE D'ENSEIGNEMENTS [A5]

LE CONTEXTE / Le bassin versant de la Serène est naturellement sensible à l'érosion en lien avec le contexte géologique (massif principalement granitique) et la présence de fortes pentes (supérieures à 15 %). Parallèlement, il est observé un ensablement significatif des cours d'eau limitant la qualité des habitats aquatiques. Enfin, le contexte d'occupation des sols, majoritairement agricole (région de polyculture-élevage) doit bien évidemment être pris en compte.

LES OBJECTIFS ET LE CADRE DE L'ÉTUDE / L'enjeu de l'étude était de mieux connaître le risque lié à l'érosion des sols sur le bassin de la Serène, en vue d'identifier les conséquences environnementales et socio-économiques, et de proposer des actions correctives. Cette étude, sous maîtrise d'ouvrage de la Chambre d'agriculture de l'Aveyron, a été réalisée par Willy BERTIN, stagiaire en Master 2 de science de la terre et de l'environnement (Université d'Orléans). L'étude a bénéficié de financements en provenance de l'Agence de l'eau Adour Garonne, de la Chambre d'agriculture de l'Aveyron et du SIAV2A.

LA MÉTHODE ET LES RÉSULTATS / Le travail scientifique réalisé par M. BERTIN a notamment fait appel à la méthode MESALES® (Modèle d'Évaluation Spatiale de l'ALéa Érosion des Sols) développée par l'INRA. Avec l'aide d'un arbre décisionnel croisant différents facteurs susceptibles d'expliquer le phénomène érosif (occupation du sol et rotations, pente, sensibilité du sol à l'arrachement et à la battance, hauteur et intensité des pluies), une carte mentionnant 5 niveaux de risque d'érosion a été produite (voir ci-dessus). Il ressort de ce travail les principaux enseignements suivants concernant le bassin de la Serène :

- 40 % de la surface est potentiellement affectée par l'érosion (soit environ 5 000 ha),
- 8 % de la surface est concernée par un risque élevé (soit environ 1 000 ha classés en fortement ou très fortement sensibles).
- 2 sous-bassins versant ressortent préférentiellement avec un risque important : le Cassurex (partie amont) et la Serène de Vabre (partie aval).
- les pertes en terre, mesurées sur le terrain, peuvent excéder les 10 tonnes/ha en cas d'évènement pluvieux intense.
- le risque érosif est lié principalement aux propriétés intrinsèques du territoire (type de sol, relief accidenté...) et se trouve potentiellement augmenté au regard des pratiques culturales (absence de couverture du sol lors des périodes pluvieuses d'intensité importante).

Essai semis direct de méteil
à Lescure-Jaoul (octobre 2015).



LES PERSPECTIVES

En conclusion de l'étude, plusieurs pistes d'actions ont été proposées.

1. Couvrir le sol le plus longtemps possible (maintien des prairies en bon état, allongement des rotations, installation de couverts végétaux...).
2. Préserver la structure du sol notamment en agissant sur le travail de ce dernier (limitation de l'affinage, diminution du nombre de passages, mise en oeuvre de techniques culturales simplifiées, semis direct...).
3. Limiter le ruissellement par la préservation et la mise en place d'aménagements anti-érosifs (bandes enherbées, haies et fascines...).

Les diagnostics agro-environnementaux réalisés en 2015 sur 25 exploitations représentatives du bassin de la Serène ^[A7] montrent que la grande majorité des exploitants est prête à tester ces différentes techniques, avec une nécessaire anticipation préalable.



Pour en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter :
SIAV2A - Mairie
1, place du Portail-Haut
12390 RIGNAC
05.65.63.58.21
siav2a@gmail.com
www.siav2a.com
Chargé de mission
du contrat territorial Serène :
Vincent Lavergne



Gorges de la Serène de Sanvensa.

En route vers 2016...

Une étude de compréhension du phénomène d'ensablement des cours d'eau ^[A10]

Dans la continuité de l'étude de risque d'érosion des sols, l'année 2016 devrait voir l'aboutissement d'une mission dédiée à la compréhension du phénomène d'ensablement des cours d'eau. Cette étude, confiée à Willy BERTIN (CDD de 5 mois) doit notamment permettre d'apporter un éclairage sur l'origine de l'ensablement des cours d'eau : quels sont les éventuels déséquilibres en terme de dynamique sédimentaire des cours d'eau ? Quelle est la part du naturel et de l'anthropique ? Quels sont les leviers d'actions (y compris en terme de suivi) ?

Des chantiers d'optimisation environnementale de deux plans d'eau ^[B4]

Suite à des besoins identifiés en terme de compléments d'études, la réalisation de chantiers expérimentaux d'optimisation environnementale de plans d'eau à La Fouillade (bassin du Cassurex) a été reportée à la fin de l'été 2016. Les plans d'eau de Cavagnol (privé) et de Saubayre (communal) sont concernés par ces aménagements spécifiques. Les travaux ont vocation à améliorer la continuité écologique, notamment en terme de débits et de limitation du réchauffement en période estivale.

Une 2^e tranche de travaux liée au plan pluriannuel de gestion des cours d'eau ^[B1]

La mise en œuvre du plan pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPG) se poursuit en 2016 sur le bassin de la Serène. 34 points d'abreuvement et 17 passages à gué devraient être aménagés sur les ruisseaux de Ginestel, Fournaguet, Souillens, Roumanelle, Cassurex, et sur la Serène de Sanvensa.

L'inventaire des zones humides ^[A8]

L'action visant à inventorier les zones humides va démarrer dès le début de l'année 2016, en priorisant le bassin versant de la Serène. Il s'agit d'identifier ces zones à fort intérêt environnemental pour mieux les prendre en considération lors d'aménagements futurs (intégration dans les documents d'urbanisme en particulier). Au delà de leur rôle dans la régulation des débits des cours d'eau (fonction d'« éponge ») et de leur effet épuratoire, les zones humides constituent généralement des réservoirs importants de biodiversité.



Zone humide pâturée (bon état de conservation) sur le bassin versant du ruisseau de Marmont.



Principaux partenaires



Remarque : les codes apparaissant entre [...] correspondent à la numérotation des 26 actions du contrat territorial Serène référencées dans le bulletin de liaison n°4 (décembre 2014).